

Les établissements supérieurs publics ont réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 350 millions d'euros au titre de la formation continue, pour un public de 466 000 stagiaires, dont 80 % dans les universités. Les trois quarts des recettes sont d'origine privée, dont la moitié est abondée par les entreprises qui deviennent ainsi les premiers contributeurs de la formation continue organisée par les universités pour un public constitué d'un tiers de salariés. Le doublement du nombre de contrats de professionnalisation et l'allongement de la durée moyenne des stages pratiques en entreprise témoignent du renforcement de la place prise par l'entreprise dans la formation continue universitaire. Les stages courts (31 heures en moyenne) accueillent le tiers des stagiaires des universités dont un quart prépare un diplôme national et 19 % un diplôme d'université. 58 000 diplômes (dont 33 000 nationaux) ont été délivrés par les universités en formation continue.

La formation continue universitaire accentue son caractère professionnalisant en 2008

En 2008, la formation continue de l'enseignement supérieur (y compris le CNAM) a concerné 466 000 stagiaires et a dispensé 61 millions d'heures-stagiaires pour un chiffre d'affaires de 349 millions d'euros. Par rapport à 2007, le volume global des heures-stagiaires augmente davantage (+6 %) que le nombre d'inscrits (4 %), essentiellement à cause du CNAM. La durée des stages a toujours tendance à diminuer dans les universités et dans les écoles alors que, sur la même période, elle augmente au CNAM (131 heures en moyenne générale en 2006 contre 124 heures en 2007) (tableau 1).

Un financement de la formation continue dans les universités assuré de plus en plus par les entreprises et les OPCA

Sur les 216 millions d'euros de chiffre d'affaires dégagés par les universités (France métropolitaine + DOM), les grandes entreprises deviennent les principaux financeurs avec 63 millions d'euros (29 % du chiffre d'affaires), soit une augmentation de 3 points. À cela s'ajoutent les 36 millions d'euros collectés par les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) pour le compte des petites entreprises de moins de dix salariés, soit 17 % du chiffre d'affaires. En deuxième position viennent les pouvoirs publics, avec 25 % du chiffre d'affaires

(en baisse de 3 points), puis les individuels payants et les stagiaires avec 23 % du chiffre d'affaires (également en baisse de 3 points). Le reste est abondé par d'autres fonds comme la vente de brevets ou d'ingénierie, dont la contribution reste stable à 6 % (graphique 1).

À l'université, plus d'un stagiaire sur deux finance seul sa formation

Dans les universités, les instituts nationaux polytechniques (INP) et les universités de technologie (UT) (avec leurs composantes), la croissance des effectifs de stagiaires est de 6 points en 2008, bien que toutes les catégories ne présentent pas la même évolution. Ainsi, trois d'entre elles sont en forte hausse : les stagiaires sous contrat de professionnalisation (+44 %), les chômeurs non indemnisés (+18 %) et les particuliers hors inter-âges (+22 %) (1). Cette dernière catégorie, dont la part dépasse 40 % des stagiaires dans six régions (Corse, Haute-Normandie, Centre, Aquitaine, Pays de Loire et La Réunion), regroupe des individuels finançant leur stage, dont certains sont des chômeurs en fin de droit ou des personnes en reprise d'études (voir l'encadré p. 5).

1. Voir dans l'encadré p. 5 la définition des particuliers hors inter-âges.

TABLEAU 1 – Évolution de la formation continue dans l'enseignement supérieur entre 2007 et 2008

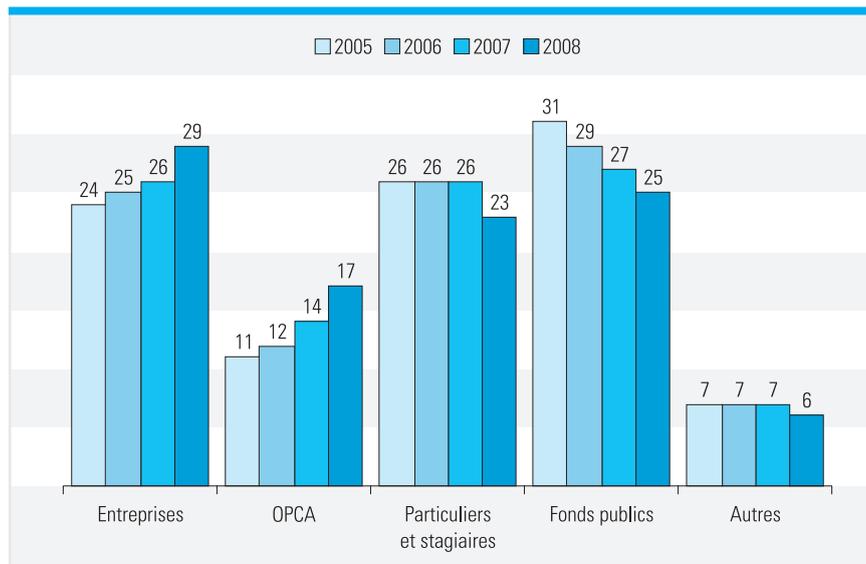
France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie et Polynésie française

Types s'établissements	Chiffre d'affaires (en millions d'€)			Stagiaires (en milliers)			Heures-stagiaires (en millions)			Durée (en heures)		
	2007	2008	Évolution 2007/2008 (en %)	2007	2008	Évolution 2007/2008 (en %)	2007	2008	Évolution 2007/2008 (en %)	2007	2008	Évolution 2007/2008 (en %)
Universités (y compris IUT), INP et UT	203	218	7	347	369	6	42	44	4	120	119	- 1
Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques	21	23	9	13	14	8	2	2	- 3	128	115	- 10
Sous-total	224	241	7	360	383	6	44	45	4	121	119	- 2
CNAM et centres régionaux associés	99	108	9	94	83	- 12	14	15	10	146	185	27
Total	323	349	8	454	466	3	57	61	6	124	131	6

Source : MESR-DEPP

GRAPHIQUE 1 – Origine des fonds de la formation continue dans les universités (en %)

France métropolitaine + DOM



Source : MESR-DEPP

En revanche, le nombre de salariés en formation au titre du plan de l'entreprise reste le même qu'en 2007 et le nombre de congés individuels de formation baisse de 3 %. Le nombre des demandeurs d'emploi non indemnisés progresse de 18 %, car le Pôle emploi prend moins de stages en charge.

En 2008, la durée moyenne des stages (tous types de stagiaires confondus) s'établit à 119 heures dans les universités, soit une heure de moins qu'en 2007. Si les stages des salariés au titre du plan de l'entreprise et des contrats de professionnalisation s'allongent (la durée moyenne passe de 128

à 145 heures), ceux des autres publics ont tendance à baisser (tableau 2).

Signe d'une volonté d'une meilleure adaptation aux besoins de l'entreprise, la part des heures de formation passées en stage pratique augmente, sauf pour les professions non salariées (tableau 3).

La part des stages courts continue de progresser

Comme en 2007, le quart des stagiaires inscrits en formation continue dans les universités suit une formation menant à des diplômes nationaux ou à des titres inscrits sur demande au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) avec une durée moyenne de 299 heures (graphique 2). L'inscription à un diplôme d'université (DU) concerne 19 % des stagiaires (voir l'encadré p. 5), avec une durée moyenne de formation qui décroît régulièrement, pour atteindre 138 heures en 2008. Le nombre d'inscrits dans les formations courtes – hors conférences culturelles – après une forte augmentation

TABLEAU 2 – Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les types de publics en 2007 et 2008

France métropolitaine + DOM

Types de publics en formation continue dans les universités, INP et UT	2007			2008			Évolution 2007/2008		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Part des stagiaires (en %)	Heures-stagiaires		Part des heures stagiaires (en %)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation de l'entreprise	95 521	7 661 756	80	95 561	26	8 138 493	19	85	0
Congé individuel de formation	13 575	3 697 275	272	13 195	4	3 920 305	9	297	- 3
Contrats de professionnalisation	6 965	3 468 039	498	10 000	3	5 188 938	12	519	44
Ensemble salariés	116 061	14 827 070	128	118 756	32	17 247 736	39	145	2
Demandeurs d'emploi aidé	26 099	8 137 417	312	25 579	7	6 261 982	14	245	- 2
Autres demandeurs d'emploi	6 376	1 663 247	261	7 548	2	2 103 618	5	279	18
Ensemble demandeurs d'emploi	32 475	9 800 664	302	33 127	9	8 365 600	19	253	2
Particuliers	82 910	11 593 911	140	101 187	27	11 193 696	26	111	22
Particuliers : publics inter-âges	83 979	4 024 340	48	81 727	22	3 989 828	9	49	- 3
Ensemble particuliers	166 889	15 618 251	94	182 914	50	15 183 524	35	83	10
Autres (commerçants, professions libérales)	31 787	3 146 760	99	33 281	9	2 981 655	7	90	5
Ensemble particuliers et autres	198 676	18 765 011	94	216 195	59	18 165 179	41	84	9
Total	347 212	41 729 498	120	368 078	100	43 778 515	100	119	6

N.B. L'évolution 2007/2008 est calculée à partir de l'effectif de stagiaires mais ce n'est pas clairement indiqué dans le tableau 2, sachant aussi que c'est la dernière colonne.

Source : MESR-DEPP

entre 2005 et 2006, poursuit sa croissance pour atteindre 31 % des formations en 2008, avec une moyenne de 31 heures. Enfin, un quart des stagiaires sont inscrits aux conférences culturelles inter-âges, qui continuent

d'attirer un public nombreux dans une quinzaine d'universités comme celles de Paris 4, Lyon 2, Nantes ou Caen. Si la durée moyenne s'établit à 47 heures, celle-ci ne reflète pas la grande disparité des durées (graphique 3).

TABLEAU 3 – Part des heures en stage pratique dans le total des heures-stagiaires selon le type de publics (en %)

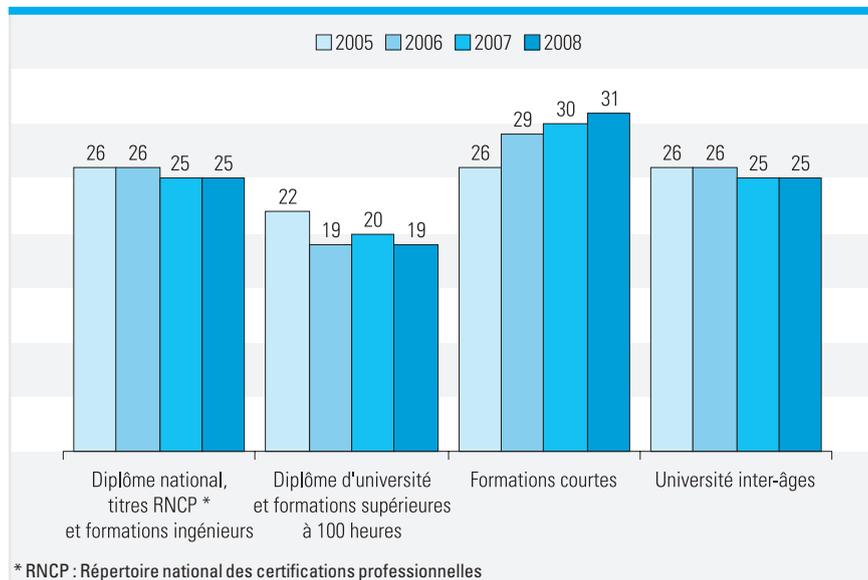
France métropolitaine + DOM

	2005	2006	2007	2008
Plan de formation des entreprises	15	15	17	16
Contrat individuel de formation	21	20	24	24
Contrat de professionnalisation	37	40	41	44
Demandeurs d'emplois aidés	21	21	23	23
Autres demandeurs d'emplois	15	20	24	25
Particuliers inscrits à leur initiative	11	11	12	13
Autres (professions libérales et artisanales)	30	24	26	18
Total	16	16	19	20

Source : MESR-DEPP

GRAPHIQUE 2 – Répartition des stagiaires selon le type de formation

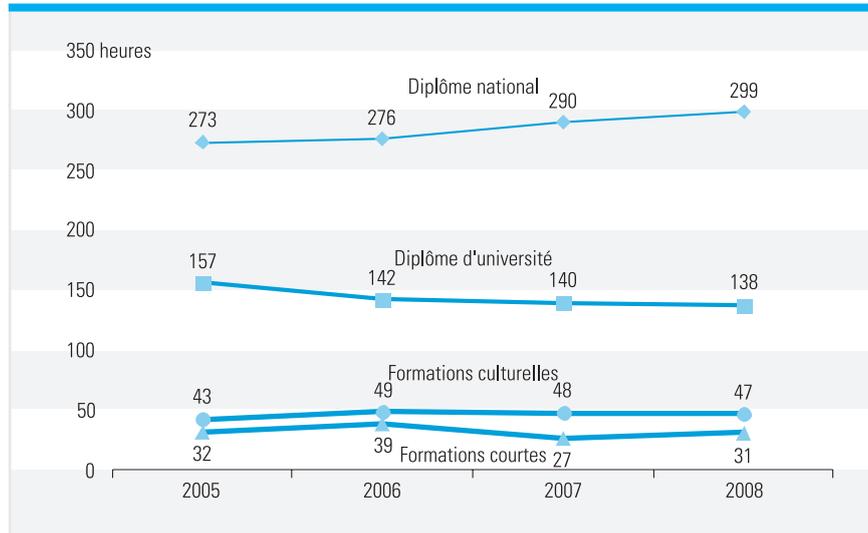
France métropolitaine + DOM



Source : MESR-DEPP

GRAPHIQUE 3 – Évolution de la durée moyenne en heures de 2005 à 2008 selon le type de formation en université

France métropolitaine + DOM



Source : MESR-DEPP

9 % des diplômes délivrés par les universités le sont au titre de la formation continue

En 2008, 65 000 diplômes ont été attribués au titre de la formation continue organisée par les établissements d'enseignement supérieur publics (dont la VAE) – un peu moins qu'en 2007 –, dont 58 % de diplômes nationaux et 42 % de diplômes d'université. Les universités délivrent 90 % de l'ensemble des diplômes, le CNAM 9 % et les écoles d'ingénieurs 1 %. Les universités ont accordé 7 % de diplômes nationaux ou équivalents de plus qu'en 2007, ce qui porte la part des diplômes nationaux à 56 % de l'ensemble. Le CNAM a délivré moins de diplômes qu'en 2007 car beaucoup d'homologations sont arrivées à échéance et n'ont pas été reconduites. Sur les 353 000 diplômes nationaux délivrés en 2008 par les universités dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue, 9 % le sont en formation continue, soit 1 point de plus qu'en 2007. L'objectif ministériel est toujours d'atteindre une proportion de 10 % (tableau 4).

Succès des licences professionnelles, surtout dans les IUT

Parmi les 33 000 diplômes nationaux délivrés en formation continue à l'université (y compris IUT), dans les INP et les UT, les plus demandés sont les diplômes de niveau I, qui augmentent de 12 %, et en particulier les titres inscrits au RNCP. Les diplômes de niveau II progressent de 11 % avec, notamment, les licences professionnelles (29 %), pour atteindre le chiffre de 8 500 (dont 5 000 en IUT). Le nombre de diplômes de niveau III stagne alors que celui des diplômes de niveau IV, principalement le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), baisse de 8 % (tableau 5).

Le quart des inscrits suit une formation qui concerne la santé

Au regard des groupes de spécialités choisis par les stagiaires de la formation continue

TABLEAU 4 – Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2008 selon le type d'établissement
France métropolitaine + DOM

	Universités (IUT inclus), INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Diplômes nationaux délivrés en FC	30 973	33 014	440	470	9 808	4 223	41 221	37 707
Diplômes d'établissements (DU) en FC	26 124	25 876	414	374	321	1 239	26 859	27 489
Ensemble des diplômes délivrés	57 097	58 890	854	844	10 246	5 462	68 080	65 196
<i>Part des diplômes nationaux délivrés en FC sur l'ensemble (en %)</i>	54	56	52	56	96	77	61	58
<i>Part des diplômes d'université délivrés en FC sur l'ensemble (en %)</i>	46	44	48	44	3	23	39	42
Nombre de diplômes nationaux délivrés	364 428	353 805	nr	nr	11 768	6 761	376 196	360 087
<i>Part des diplômes nationaux délivrés en FC par rapport au nombre total de diplômes (en %)</i>	8	9	-	-	83	67	11	10

Source : MESR-DEPP

TABLEAU 5 – Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement
France métropolitaine + DOM

Diplômes nationaux	Universités (IUT inclus) et INP		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Capacité en droit	130	176					130	176
DAEU A	4 216	3 935					4 216	3 935
DAEU B	952	757					952	757
Total niveau IV	5 298	4 868					5 298	4 868
Diplômes CNAM : DPC, DPCE, DPCT					1 021	127	1 021	127
DEUG-DEUG IUP-DEUST	610	892					610	892
DUT + Post DUT-DNTS	2 640	2 205			36	32	2 676	2 237
Titres RNCP * niveau III	172	406	5		224	146	401	552
Diplôme paramédical niveau III	121	30					121	30
Total niveau III	3 543	3 533	5		1 281	305	4 829	3 838
Diplômes CNAM : DEST, DSC-DSG, DESA					4 886	559	4 886	559
Licences	3 369	2 869	7	5	87	323	3 463	3 197
Licences professionnelle	6 608	8 517			373	574	6 981	9 091
Maîtrises	1 997	1 876		2	123		2 120	1 878
Titres RNCP niveau II	210	260	10	18	1 653	1 090	1 873	1 368
Total niveau II	12 184	13 522	17	25	7 122	2 546	19 323	16 093
Diplômes C du CNAM					28	17	28	17
DESS	188	27					188	27
DESCF	53	96					53	96
Master professionnel	6 843	6 956	12	12	384	349	7 239	7 317
Master ingénieur	119	72	171	191			290	263
Master recherche	720	300	19	11		45	739	356
Master indifférencié	1 069	2 007	3	3		48	1 072	2 058
DEA-DRT-Doctorat-HDR	131	263			35	31	166	294
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	284	532	213	228	745	655	1 242	1 415
Capacité médecine	522	338					522	338
Titres RNCP niveau I	19	500			213	227	232	727
Total niveau I	9 895	11 091	418	445	1 405	1 372	11 718	12 908
Ensemble des diplômes	30 973	33 014	440	470	9 808	4 223	41 221	37 707

* RNCP : répertoire des certifications professionnelles

Source : MESR-DEPP

de l'enseignement supérieur, il y a une forte disparité entre les universités et le CNAM. Dans les universités (y compris IUT) et les INP, huit groupes de spécialités sur les 47 groupes de la nomenclature des spécialités de formations (NSF) rassemblent plus de neuf stagiaires sur dix, et représentent 95 % des inscriptions et 90 % des heures-stagiaires dispensées (tableau 6). Parmi ces huit groupes, aucun n'appartient au secteur de la production. Dans les universités, c'est le groupe des services aux personnes, qui compte le plus grand nombre d'inscrits (91 000 stagiaires) et le plus d'heures-stagiaires (8 millions).

Dans ce groupe, le seul secteur des formations liées à la santé (diplômes d'université ou formations courtes suivies par les médecins, dentistes ou autre personnel médical) regroupe 72 % des stagiaires et 57 % des heures-stagiaires. Suivent le groupe des sciences humaines et droit avec 62 000 stagiaires pour 7 millions d'heures-stagiaires, et le groupe des formations générales (57 000 personnes pour 6 millions d'heures-stagiaires). Le premier groupe du secteur de la production industrielle (mécanique, électricité, électronique) arrive seulement à la 10^e position avec 5 000 stagiaires.

Au CNAM, le groupe de spécialités qui accueille le plus de stagiaires est le groupe « échanges et gestion » avec 35 000 inscrits (dont la moitié en comptabilité-gestion) et un volume de 8 millions d'heures-stagiaires. Ce groupe n'arrive qu'en 5^e position dans les universités avec 30 000 stagiaires et 9 millions d'heures-stagiaires. Le groupe de spécialités « communication et information » arrive en second avec 15 000 inscrits et 2,3 millions d'heures-stagiaires, dont 92 % en informatique.

Joëlle Grille, DEPP A1

TABLEAU 6 – Nombre de stagiaires et d'heures-stagiaires par spécialité de formation (NSF) selon le type d'établissement en 2008
France métropolitaine + DOM

Types d'établissements	Universités, UT et INP				Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques				CNAM et centres associés			
	Nombre de stagiaires	%	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)	Nombre de stagiaires	%	Heures-stagiaires	Durée Moyenne (en heures)	Nombre de stagiaires	%	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
10 - Formations générales	57 332	16,6	6 007 916	105	303	2,0	136 471	450	1 605	2,0	176 169	110
11 - Mathématiques et sciences	15 127	4,4	2 125 673	141	481	3,2	72 421	151	3 362	4,2	496 961	148
12 - Sciences humaines et droit	62 354	18,1	6 789 340	109	7 246	47,5	225 032	31	8 559	10,6	1 349 825	158
13 - Lettres et arts	38 884	11,3	2 424 909	62	936	6,1	80 967	87	2 689	3,3	277 337	103
20 - Spécialités pluritechnologiques de production	2 441	0,7	1 013 264	415	1 407	9,2	391 326	278	762	0,9	210 747	277
21 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	373	0,1	217 838	584		0,0			15	0,0	13 068	871
22 - Transformations	1 272	0,4	447 080	351	700	4,6	73 631	105	1 463	1,8	199 263	136
23 - Génie civil, construction et bois	1 831	0,5	773 525	422	290	1,9	85 667	295	2 459	3,1	483 497	197
24 - Matériaux souples	150	0,0	103 949	693	85	0,6	877	10	38	0,0	37 200	979
25 - Mécanique, électricité, électronique	4 961	1,4	918 633	185	1 561	10,2	260 462	167	1 942	2,4	252 226	130
30 - Spécialités plurivalentes des services	741	0,2	183 609	248	6	0,0	2 364	394	60	0,1	5 944	99
31 - Échange et gestion	30 303	8,8	9 135 382	301	1 070	7,0	127 629	119	34 580	42,9	8 391 888	243
32 - Communication et information	20 602	6,0	3 639 389	177	889	5,8	81 799	92	14 705	18,3	2 396 676	163
33 - Services aux personnes	91 233	26,5	8 378 764	92	103	0,7	13 922	135	6 224	7,7	470 911	76
34 - Services à la collectivité	2 522	0,7	888 602	352	153	1,0	48 159	315	1 460	1,8	220 297	151
41 - Capacités individuelles et sociales	8 626	2,5	892 454	103	6	0,0	4 356	726	598	0,7	27 751	46
42 - Activités quotidiennes et de loisirs	5 783	1,7	260 063	45	31	0,2	930	30	16	0,0	2 104	132
Total	344 535	100,0	44 200 390	128	15 267	100,0	1 606 013	105	80 537	100,0	15 011 864	186

Source : MESR-DEPP

Les acteurs de la formation professionnelle continue

Les publics de la formation continue

– Les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique peuvent se former au titre du plan de formation de l'entreprise, en continuant à être rémunérés par l'employeur ou au titre du droit individuel à la formation (DIF). Ce droit, créé par la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, permet à chaque salarié de capitaliser 20 heures de formation pendant six ans dans la limite de 120 heures. Le choix de la formation est arrêté en accord avec l'employeur. En principe, la formation au titre du DIF se déroule en dehors du temps de travail et ouvre droit à une allocation de formation égale à 50 % du salaire net. Si le DIF est organisé sur le temps de travail, le salarié est rémunéré au taux normal. Les salariés peuvent bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) rémunéré pendant tout ou partie de leur temps de travail.

– Les demandeurs d'emploi peuvent suivre une formation rémunérée soit dans le cadre d'actions financées par les régions ou par l'État, soit dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ce contrat, institué par la loi du 4 mai 2004 déjà citée, donne accès à une formation en alternance, sanctionnée par une certification professionnelle reconnue ou un diplôme. Il est financé par l'entreprise en échange d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

– Les particuliers sont des individuels payants, inscrits à leur initiative pour suivre une formation librement choisie, en participant financièrement à tout ou partie de leur formation. Une sous-rubrique comprend des publics inscrits dans les universités inter-âges pour suivre des cycles de conférences.

– Les non-salariés (agriculteurs, artisans, travailleurs indépendants, commerçants et professions libérales), appelés aussi « autres » dans la Note, peuvent accéder à la formation. Ils participent obligatoirement au financement de la formation par le versement d'une contribution à un organisme collecteur habilité par l'État.

Le financement de la formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue est financée principalement par les fonds privés, les entreprises et les particuliers, ainsi que par les régions et l'État. Les entreprises ont l'obligation de financer des actions de formation. Les entreprises de dix salariés et plus peuvent organiser directement les formations ou verser leur contribution (1,6 % de la masse salariale) à des organismes collecteurs agréés par l'État et créés par les organisations patronales et les syndicats de salariés : organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). En revanche, les entreprises de moins de dix salariés n'ont pas le choix et doivent verser leur contribution de 0,55 % de la masse salariale à un OPCA. Les fonds destinés à rémunérer les congés individuels de formation (FONGECIF) sont gérés par des OPCA particuliers : les OPACIF.

Les conseils régionaux financent des dispositifs en direction des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emplois et, en concertation avec l'État et les partenaires sociaux, élaborent le plan régional de développement de la formation professionnelle. De plus, l'État et les régions interviennent dans le cadre de contrats de plan État-régions septennaux en fonction d'objectifs prioritaires établis en commun et cofinancés.

L'État finance des actions de formation en direction des demandeurs d'emploi et de publics spécifiques (handicapés, immigrés, détenus, etc.). L'Union européenne accorde aussi des subventions.

Sources, champ et définitions

Les données proviennent de l'exploitation de l'enquête n° 6 auprès des établissements supérieurs publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui font de la formation continue. Pour la commodité de l'étude, ces établissements sont classés en trois types :

- le type « des universités » regroupe les 77 universités de métropole ainsi que leurs différentes composantes dont les instituts universitaires de technologie (IUT), les deux universités d'outre-mer (Antilles-Guyane et La Réunion), les deux universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, les deux centres inter-universitaires de formation continue (CUEFA de Grenoble et CUCES de Nancy), les trois Instituts nationaux polytechniques (INP) et les trois universités de technologie (UT) de Belfort, Compiègne et Troyes, qui étaient incluses, dans le cadre de cette enquête jusqu'en 2005, dans le type « écoles », ainsi que Paris Dauphine (ex-université Paris IX Dauphine jusqu'en 2004) ;
- le type des « écoles et grands établissements » regroupe les grands établissements (INALCO, IEP Paris, l'ENSAM et ces centres régionaux, l'École normale supérieure de Cachan et les ENS de province, l'École pratique des hautes études, l'École centrale Paris et les écoles centrales de Marseille, Lille, Lyon et Nantes, l'ENSAIT de Lille et les ENI de Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes, ENSCI Limoges, ENSEA Cergy, ENSMM Besançon, ENSI Bourges et Caen, INSA de Lyon, Rouen, Strasbourg et Toulouse, IFMA Clermont-Ferrand, SUPMECA Saint-Ouen, ENSSIB, ENS Louis Lumière, ENS Arts du théâtre de Lyon ;
- le type « CNAM », avec le grand établissement et ses centres régionaux regroupés en association (ARCNAM), constitue la troisième catégorie d'établissements dispensateurs de formation continue.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Une présence de plus en plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », *Note d'Information* 11.02, MEN-MESR-DEPP, janvier 2011.

« L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 », *Notes d'Information* 08.06 et 08.07, MEN-DEPP, janvier 2008.

« La formation continue universitaire connaît un bilan positif en 2006 », *Note d'Information* 09.06, MEN-DEPP, avril 2009.

RERS, édition 2010, MEN-DEPP.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

www.education.gouv.fr

depp.documentation@education.gouv.fr